



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAÏS
SEANCE DU 19 JUIN 2025

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 16
Délégués Excusés : 5	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 1	Votants : 19

Date convocation : 13 JUIN 2025

Secrétaire de Séance : Nicole DUCOUT

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de juin, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC- DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 13 juin 2025.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY - Paul CARRERE - Nathalie MOMEN (+ pouvoir d'Anaïs FROUSTEY) – Rose-Marie ABRAHAM - Christelle GUILHEMSAN (+pouvoir de Daniel BIREMONT) - Claude LABORDE – Roxanne OLIVIER - Hélène COUSSEAU - Michel DOURTHE – Martine GASTON - Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Frédéric PRADERE – Nicole DUCOUT (+ pouvoir de Marc GAILLARD) – Jean-Pierre REMY - Monique DUVIGNAU.

Excusés ayant donné pouvoir :

Daniel BIREMONT a donné pouvoir à Christelle GUILHEMSAN
Anaïs FROUSTEY a donné pouvoir à Nathalie MOMEN
Marc GAILLARD a donné pouvoir à Nicole DUCOUT

Absent excusé :- Yannick VILLATORO – Isabelle CANTEGREIL

Absent : Luc SCOGNAMIGLIO

N° 92/2025

Objet : Projet Ecodestination 2025



Rapporteur : Roxanne OLIVIER

N° 92/2025

Objet : Projet Ecodestination 2025

Madame Roxanne OLIVIER expose que le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne anime et met en œuvre le projet collectif Ecodestination depuis 2016, suite à l'appel à projet « NOTT » (nouvelle organisation touristique des territoires, anciennement « structuration touristique des territoires »), lancé par le Conseil Régional et depuis octobre 2023, au nouvel appel projet régional ACTT « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques ».

Dans le cadre du nouvel appel à projet ACTT, le projet Ecodestination est bâti sur 3 orientations stratégiques communes et partagées sur l'ensemble de son territoire, à savoir :

- 1/ Générer une valeur ajoutée pour l'offre touristique locale au sein des destinations du territoire et permettre aux acteurs de faire face aux transformations du tourisme
- 2/ Faire émerger une destination pour tous
- 3/Avec des habitants, des prestataires et des visiteurs engagés.

L'appel à projet régional ACTT se construit autour de 3 axes :

- 1/ Soutenir l'appropriation d'une stratégie de tourisme écoresponsable
- 2/ Favoriser le développement de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE)
- 3/ Développer et optimiser la stratégie économique des professionnels du tourisme

Le projet 2025 s'inscrit dans la continuité des actions menées depuis 2016.

A ce titre, le PNR en collaboration avec les Offices de Tourisme du territoire :

- Sensibilise et accompagne individuellement et collectivement les acteurs locaux et les Offices de Tourisme dans leurs démarches de qualification en matière de tourisme durable et de RSE /RSO,
- Met en réseau les acteurs autour d'actions de professionnalisation au titre du réseau « le cercle des Imaginaterres »
- Coordonne et encadre un programme de professionnalisation et d'accompagnement collectif des prestataires et des techniciens du territoire dans le domaine du marketing de l'offre, de la gestion environnementale, de l'adaptation au changement climatique, de la découverte de territoire, de l'accessibilité et dont l'ingénierie peut être confiée à un prestataire spécialisé,
- Valorise des offres d'escapades du réseau des Imaginaterres pour leur rôle vitrine du territoire
- Organise le forum annuel du tourisme durable.



La Communauté de Communes du Pays Morcenais contribue à l'élaboration et au suivi du projet en participant au Comité de Pilotage de l'écodestination, et au travers de l'action de son Office de Tourisme qui participe activement au Comité technique et aux groupes de travail thématiques.

Le dernier Comité du projet Ecodestination du 12 novembre 2024 a présenté les orientations stratégiques ainsi que des projections financières traduisant cette ambition et mobilisant les EPCI sur une enveloppe financière de 4 500 à 6000 € pour mettre en œuvre le programme Ecodestination de 2025 (pour un budget d'actions d'environ 64 000 € pour l'année).

Le conseil communautaire
Après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise à signer la convention avec le Parc qui encadre les objectifs et la participation financière de 5620 € par EPCI pour l'année 2025.

DIT que la convention précise les objectifs et les modalités de soutien de la Région

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif de la Communauté de Communes du Pays Morcenais.

Le secrétaire de séance

Nicole DUCOUT

Morcenx-la-Nouvelle, le 19 juin 2025

Le Président



Jérôme BAYLAC-DOMENGE

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 24/06/2025

ID : 040-24400691-20250619-2025DELIB92-DE

